

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Etaient présents : MM. Rafaël RODRIGUEZ, Daniela DUBREUIL, Frédéric TASSETTI, Claude AST, Robert DEMUTH, Guy EMILE, Michelle HENRI, Evelyne POINSSOT, Marie-Clothilde DE MARINI, Didier SIMON-CHOPARD, Jérôme ALLIMANN, Aurélie ROUSSEAU, Emilie MASSON, Damien FAVE.

Absente excusée :

Mme Amel LAKHAL.

Pouvoir(s) :

Néant

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été ensuite procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. ALLIMANN Jérôme** est désigné pour remplir ces fonctions.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 MARS 2021

Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé par le Conseil Municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Considérant que le compte administratif 2020, approuvé par délibération du 29 mars dernier, fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 290 488,39 €
- un déficit d'investissement de 126 383,55 €

et prenant en compte :

- les restes à réaliser suivants au 31.12.2020, en section d'investissement :
 - Dépenses 12 783,00 €
 - Recettes 64 569,00 €

- l'intégration au compte communal, réalisée par le trésorier par opération d'ordre non budgétaire en recette de fonctionnement, de la part du solde du compte de trésorerie de TELEDIS 2000 revenant à la Commune suite à la dissolution de ce syndicat, soit 34,29 €,

Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 comme suit :

- * **74 597,55 €** en recette de la section d'investissement
à l'article 1068 – Excédent de la section de fonctionnement
- * **215 925,13 €** en recette de la section de fonctionnement
à l'article 002 – Résultat de fonctionnement reporté

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Après avoir précisé au Conseil Municipal que les éléments présentés à l'occasion de l'approbation unanime du Compte Administratif 2020 de la Commune, en séance du 29 mars, dernier avait permis à chacun des élus, non seulement d'avoir une connaissance détaillée de l'état des finances communales, mais aussi de prendre conscience que la situation financière de la Commune requiert une attention de tous les instants, M. TASSETTI rappelle la volonté mentionnée par M. le Maire à l'issue de vote à la hausse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, d'étudier toutes pistes supplémentaires permettant d'améliorer la capacité financière de la Commune.

Après avoir pris connaissance :

- des pistes étudiées et présentées à la commission des finances le 08 avril dernier,
- des orientations détaillées retenues par cette même commission pour être proposées au Conseil Municipal afin de redresser la capacité d'autofinancement de la Commune, pour une gestion saine :

Augmentation des tarifs de redevance périscolaire (service de restauration et accueil des matin et soir), de location de salles (salle des fêtes, Maison communale des sports et salle des associations), des redevances au titre des droits de stationnement, du droit de chasse ;

Travail de la Commission Communale des Impôts Directs pour une évaluation plus juste des valeurs locatives ;

Recherches d'économie par le non remplacement ou la suppression du remplacement du personnel en disponibilité ou en arrêt (dont ATSEM), et l'intervention d'élus ;

Réduction des dépenses régulières (fleurissement, fournitures et prestations extérieures pour le service périscolaire, livres pour la BCD, entretien des terrains, des bâtiments, des accotements de la voirie, limitation du contrat de maintenance des fontaines, révision des colis de Noël, limitation des transports collectifs des écoles) ;

- de la nécessité de recueillir, lors d'une prochaine séance, l'aval de l'assemblée délibérante pour rendre applicables certaines des orientations proposées par la commission des finances,
- de la non-intégration des impacts financiers de ces orientations dans le calcul des crédits budgétaires proposés,

Après s'être fait présenté et expliqué les documents adressés à chacun préalablement à la séance, à savoir :

- l'état détaillé de chacun des comptes par chapitre budgétaire de la section de fonctionnement, faisant apparaître les crédits proposés au vote et leur usage prévu, par comparaison au montant budgété et réalisé sur l'exercice précédent,
- l'état détaillé des crédits budgétaires proposés en section d'investissement répartis par imputation et mentionnant leur destination,

Ayant entendu l'intervention de Mme MASSON pour que la dépense annuelle de 600 € liée à l'application d'information et d'alerte aux citoyens ILLIWAP fasse partie des postes de dépense à supprimer pour un traitement égal à d'autres dépenses d'un montant similaire, et l'intervention de Mme DE MARINI, qu'au même titre que la refonte récemment réalisée sur la signalétique des commerces et services présente au carrefour de la Grande Rue et de la RD 23, une mise à jour est nécessaire sur la signalétique sise vers la rue des Roses,

Le Conseil Municipal,
invité par M. le Maire à se prononcer sur chacun des crédits budgétaires,
prend position, notamment sur les chapitres budgétaires :

Dépenses de fonctionnement

011-Charges à caractères général :	311 600 €	13 pour, 1 contre, 0 abstention
012- Charges de personnel :	356 300 €	12 pour, 1 contre, 1 abstention
014-Atténuation de produits :	6 500 €	13 pour, 0 contre, 1 abstention
042-Opérations d'ordre entre sections	10 867 €	13 pour, 0 contre, 1 abstention
65-Autres charges de gestion courante	120 950 €	13 pour, 1 contre, 0 abstention
66-Charges financières	19 200 €	13 pour, 0 contre, 1 abstention
67-Charges exceptionnelles	1 500 €	13 pour, 0 contre, 1 abstention

Recettes de fonctionnement

013-Atténuation de charges :	4 000 €	14 pour, 0 contre, 0 abstention
70-Produits des services :	56 391 €	14 pour, 0 contre, 0 abstention
73-Impôts et taxes :	517 515 €	13 pour, 1 contre, 0 abstention
74-Dotations et participations :	173 561 €	13 pour, 0 contre, 1 abstention
75-Autres produits de gestion courante :	5 500 €	14 pour, 0 contre, 0 abstention

Dépenses d'investissement

020-Immobilisation incorporelles :	16 952 €	13 pour, 1 contre, 0 abstention
021-Immobilisations corporelles :	116 970 €	13 pour, 1 contre, 0 abstention

Puis,

Par 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention,

adopte le Budget Primitif 2021 de la Commune, s'établissant comme suit :

➤ **Section de fonctionnement**

* Dépenses	972 892,00 €
* Recettes	972 892,00 €

➤ **Section d'investissement**

* Dépenses	341 009,00 €
* Recettes	341 009,00 €

**RENOUVELLEMENT DE PRISE EN CHARGE DES CARTES AVANTAGES JEUNES
POUR L'ANNEE 2021/2022**

Rapporteur : Mme Daniela DUBREUIL

Après s'être fait rappelé l'objet du dispositif « carte Avantages Jeunes » institué par le Centre Régional d'Information Jeunesse et le Réseau d'Information Jeunesse de Bourgogne Franche-Comté pour les moins de 30 ans, et les modalités de prise en charge décidées par la Commune depuis l'année 2019 dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse pour un accès gratuit de la jeunesse Méziroise à cette action,

Considérant :

- le succès rencontré par l'opération communale de prise en charge des cartes Avantages Jeunes, constaté par l'évolution du nombre d'inscriptions depuis sa mise en œuvre en 2019,
- les termes inchangés de la convention de partenariat avec le Bureau Information Jeunesse (BIJ) de Belfort à signer dans ce cadre, et permettant notamment à la Commune d'assurer, par ses propres moyens, la distribution des cartes et sa procédure, notamment d'enregistrement sur une application intranet,
- le prix unitaire de chaque carte Avantages Jeunes à charge dans le cadre d'un partenariat avec le BIJ (7 €),

Le Conseil Municipal décide,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- de renouveler l'opération de prise en charge intégrale des cartes Avantages Jeunes 2021-2022 (pack carte et livret) Edition Belfort, pour les jeunes Mézirois intéressés, âgés de 8 à 25 ans inclus, leur permettant d'en disposer à titre gratuit,
- de renouveler à cette fin le partenariat avec le BIJ de Belfort par la signature de la convention correspondante, dont il accepte les termes.

BONS DELIVRES AUX ENFANTS ET MERES DECOREES POUR LA FETE DES MERES

Rapporteur : Mme Claude AST

Depuis de nombreuses années, des bons d'achat sont délivrés aux enfants de moins de 16 ans et aux mères décorées à l'occasion de la fête des Mères.

D'un montant actuel de 7,00 € par enfant et de 15 € pour les mères décorées, ces bons, destinés à l'origine à être utilisés auprès des commerces Mézirois, ont vu leur modalité d'utilisation modifiée au fil des années, en fonction de la disparition de commerces locaux.

Considérant :

- la portée sociale de cette mesure, qui permet notamment aux enfants eux-mêmes l'achat ou la participation à l'achat du cadeau destiné à leur maman, tout en soutenant l'économie locale,
- les enseignes auprès desquelles les bons d'achats peuvent être jusqu'à présent utilisés : commerçants de Méziré, bureau de tabac « AUX PALMIERS » de Feschés-le-Châtel, enseigne VILLA VERDE de Dampierre-les-Bois,
- la proposition de la commission des finances de maintenir cette mesure, bien qu'une baisse d'intérêt des familles ait été constatée en 2020 (probablement liée aux mesures restrictives induites par la crises sanitaires),

le Conseil Municipal décide

Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

de maintenir cette mesure selon les mêmes modalités d'attribution et d'utilisation.

A l'appel lancé par M. le Maire, 4 élues se propose pour tenir les permanences destinées à la distribution des bons : Mmes Michelle HENRI, Evelyne POINSSOT, Marie-Clothilde DE MARINI et Claude AST.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU CCAS

Rapporteur : Mme Claude AST

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ayant été dissous par délibération en cours d'exercice comptable, le 29 juin 2020, le Conseil Municipal doit délibérer sur le Compte Administratif 2020 du CCAS, quand bien même le compte du CCAS n'a enregistré aucune écriture comptable sur l'année 2020.

Mme AST présente donc au Conseil Municipal le compte de l'exercice clos, avant que M. le Maire quitte la salle pour le passage au vote :

➤ **Section de fonctionnement**

* <i>Dépenses réalisées</i>	0,00 €
* <i>Recettes</i>	1 235,87 €
<i>dont recettes perçues</i>	0,00 €
<i>report du résultat de clôture 2019</i>	1 235,87 €

Soit le même résultat de clôture qu'en 2020 1 235,87 €

➤ **Section d'investissement**

* <i>Dépenses réalisées</i>	0,00 €
* <i>Recettes réalisées</i>	0,00 €

Soit un résultat de clôture nul

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
le Compte Administratif 2020 du CCAS est adopté par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU CCAS

Rapporteur : Mme Claude AST

Les résultats du Compte de Gestion 2020 du CCAS établi par le Comptable public étant identiques à ceux de la comptabilité administrative du CCAS, le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
approuve le Compte de Gestion 2020 du CCAS.

DIVERS

➤ Masquage des marquages STOP rue du Moulin et Rue de l'Illate

Mme HENRI signale que la peinture noire qui recouvrait les bandes STOP de la rue du Moulin et de la rue de l'Illate au droit de la nouvelle réglementation de la rue de Fesches-le-Châtel s'est effacée et laisse à nouveau réapparaître les STOP semant la confusion dans l'esprit des automobilistes.

M. le Maire précise qu'il sera demandé à l'agent communal de remédier à cette situation.

➤ Devenir du projet de fusion des écoles

A l'interpellation de M. FAVE sur les suites du projet du Directeur Académique des services de l'Education Nationale de fusionner les écoles maternelles et élémentaires de la Commune, M. le Maire confirme que ce projet a avorté.

Il n'y aura donc pas de fusion, mais une fermeture de classe à l'école élémentaire qui souffre d'une diminution de ses effectifs.

➤ Stationnement Grande Rue

M. SIMON-CHOPARD alerte M. le Maire sur la problématique du stationnement opéré sur le trottoir de la Grande Rue par la clientèle du salon de coiffure nouvellement installé, ce stationnement gênant empêchant le passage des piétons sur un cheminement extrêmement empruntés par les scolaires.

M. le Maire précise que la coiffeuse a récemment sollicité la Commune pour l'installation de places de stationnement, et qu'une réflexion est en cours pour faire coïncider cette installation avec un dispositif de réduction de la vitesse sur cette voie communale.

➤ Relevés statistiques du radar pédagogique

M. le Maire propose aux Conseillers Municipaux de prendre connaissance des relevés de radar pédagogique mentionnant les vitesses relevées (sens arrivant et sens partant) Rue de Fesches-le-Châtel.

➤ Opération de piégeage des chats

M. SIMON-CHOPARD interroge M. le Maire sur le projet de procédure de piégeage des chats, notamment sur les dates de commencement prévues, mais surtout sur la communication préalable.

Il est répondu à M. SIMON-CHOPARD que tous les supports de communication seront mis en œuvre pour informer la population de la mise en route du piégeage et de ses modalités d'organisation, dont le bulletin communal, et que les articles correspondants sont en cours d'achèvement.

➤ **Aide de l'Adjoint technique**

Face aux difficultés rencontrées pour le remplacement de l'agent technique placé à sa demande en disponibilité pour 2 années, et au projet qui en découle de se passer de ce remplacement jusqu'à la fin de l'année, M. le Maire propose aux Conseillers Municipaux qui souhaitent apporter leur aide au seul adjoint technique actuellement en activité, notamment pour des opérations nécessitant la présence d'être assisté d'un second agent (réfection de peinture routière par exemple), de le faire savoir en Mairie.

➤ **Tenue du bureau de vote des prochaines élections**

M. le Maire précise aux élus du Conseil Municipal qu'il leur faut noter dans leurs agendas les dates des prochaines élections départementales et régionales, pour lesquelles leur disponibilité sera indispensable afin de tenir les permanences du bureau de vote.

Séance levée à 20h20.

Vu par Nous, Rafaël RODRIGUEZ, Maire de la Commune de Mézéré, pour être affiché le 15 avril 2021 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L. 2122-25 du Code des Collectivités Locales.

Mézéré, le 14 avril 2021



Le Maire,

Rafaël RODRIGUEZ.